



calcul du solde de tout compte pour 1 barman

Par **alléluiah**, le **18/10/2011** à **21:11**

thierry fini donc le 22 octobre pourriez vous me faire un calcul du solde de tout compte qu'il aura.

il est barman il est licencié il a signé un contrat à tps partiel le 15 janvier 2010 et a résigné un contrat à tps plein le 1er janvier 2011. il effectuait 39h par mois il est payé 9.10 € de l'heure. il a accumulé 10 jours de congé payé. est-ce suffisant pour que vous puissiez me dire combien il recevra pour ne pas se faire avoir quand il aura son solde. merci

Par **P.M.**, le **18/10/2011** à **22:29**

Bonjour,

Pour le calcul des feuilles de paie, il est préférable d'avoir les documents en main et je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...